

# PENSION BOULE DE POILS 4 PATTES

## CONDITIONS GENERALES

Pour que le séjour à la pension se déroule dans les meilleures conditions, il faudra que votre chien ou chat soit :

✕ **Traité contre les puces, tiques, etc et vermifugé ainsi que les vaccinations obligatoires (plus la toux du chenil pour le chien) avant son arrivée à la pension**

Si des intrus étaient découverts durant le séjour de votre animal, celui-ci serait traité par nos soins et le traitement sera à vos frais,

✕ **Identifier par tatouage ou par puce électronique obligatoire**

Le carnet de vaccination et la carte d'identification seront conservés tout la durée du séjour de votre animal.

Les points importants pour la meilleure prise en charge de votre animal

✕ **Conditions de prise en charge et de départ de votre animal**

Une date et une heure précises vous sera demandé. En cas d'empêchement merci de nous prévenir au plus tard 72h avant la date de venue de l'animal ou de sa récupération.

Merci également de respecter ces horaires ainsi que ceux d'ouverture et de fermeture de la pension.

✕ **Réservation**

Toute réservation se fera par un contrat daté et signé mentionnant les dates d'arrivées et de départs et un acompte de 30 % vous sera demandé. Pour toute réservation enregistrée et non annulé au moins 72 heures avant la date d'arrivée de votre animal vous perdrez la totalité de l'acompte versé.

✕ **A l'attention des propriétaires de chien**

Afin de permettre le jeu en liberté de nos compagnons à quatre pattes nous avons besoin de savoir si votre animal est sociable et non fugueur dans le cas contraire il sera placé dans un box avec une courette attenante. Cela demande évidemment une grande attention de notre part et une confiance totale entre les propriétaires et nous.

✕ **En cas de maladies et petit bobo (boitement, écorchure, griffure etc)**

Pour les soins de nos pensionnaires nous travaillons en étroite collaboration avec la clinique vétérinaire Rives de Saône de Ouroux-sur-Saône. Celle-ci se mettra en contact avec le vétérinaire traitant afin de prévoir avec lui le protocole médical.

Les frais de vétérinaire ainsi que le transport de l'animal seront à votre charge.

✕ **En cas de problème plus important (fugue, accident, etc)**

Les services de la gendarmerie, la police, les mairies et les vétérinaire seront avertis

✕ **En cas de décès de l'animal**

Une autopsie sera pratiquée aux frais du propriétaire pour déterminer les causes et une attestation sera délivrée par le praticien, en cas de refus de l'autopsie de la part du propriétaire la pension BOULE DE POILS A 4 PATTES se dégage de toute responsabilité.

✕ **Dog wash**

Un station de lavage pour vos animaux à quatre pattes est présente. Deux possibilités, soit vous lavez votre animal en libre service sur rendez-vous soit vous pouvez le faire prendre en charge par le personnel de la pension. Attention, si le client fait lui même le lavage toute blessure sera sous son entière et totale responsabilité.

### TARIFS PENSION NOURRITURE NON COMPRISE

1 CHIEN

13 € PAR 24H

1 CHAT

11€ PAR 24H

A PARTIR DE 2 CHIENS 11 € PAR 24H PAR CHIEN

A PARTIR DE 2 CHATS 9€ PAR 24H PAR CHAT

**EN SUPPLEMENT :** Administration de traitement vétérinaire avec ordonnance 1€50

Signature du responsable

Signature du client précédée de la mention « Lu et approuvé »